

Thème : Le droit de la preuve

Date : Vendredi 2 juin 2023 de 09h30 à 12h30

Lieu : Poitiers

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Comprendre les changements récents introduits par la Cour de cassation qui pèsent énormément dans le débat judiciaire.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Charge de la preuve**
- **Importance des présomptions**
- **Preuve, temps et durée du travail**
- **Droit à la preuve**
- **Les modes de preuve**
- **Preuve, licenciement et sanctions disciplinaires**

➤ Moyens pédagogiques : Power point

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers et ancien avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.